

Nous voudrions profiter de cette première CAPL des inspecteurs sous votre présidence, pour réaffirmer les principes et valeurs auxquels Solidaires Finances Publiques est attachée dans le cadre de cette instance.

Nous le faisons avec d'autant plus de force que nous savons être à la veille de grands changements, pour ne pas dire d'un grand « chambardement » qui risque de mettre à mal ces principes de bases, qui conditionnent **pourtant** le bon déroulement du dialogue social.

Le 1^{er} de ces principes, essentiel pour nous, c'est le **PARITARISME**.

La parité administrative représente l'Administration.
Nous, représentants du personnel **élus**, représentons les agents.

Ça peut paraître évident comme ça, mais il est bon de le rappeler.

Concrètement, cela signifie plusieurs choses:

- les représentants **élus par les agents** au sein de cette instance sont vos seuls interlocuteurs légitimes,
- ces représentants **élus** sont les seuls destinataires des informations relevant de la compétence de cette instance,
- enfin, ni les chefs de services, ni la Direction, aussi soucieux puissent-ils être du bien être des agents, ne peuvent prétendre parler en leur nom et pour leur compte.

Le second principe de base, c'est l'**objectivité**.

Nous exigeons que les décisions prises dans cette instance le soit, sur la base de critères objectifs et transparents.

Nous représentons les agents individuellement, mais aussi collectivement.
Et les agents, collectivement, ont besoin de règles objectives et transparentes pour comprendre les décisions prises par cette instance et qui ont un impact sur leur situation individuelle.
S'agissant de l'affectation, nous contestons par avance tout autre critère de choix que l'ancienneté administrative.

L'« intérêt du service », en particulier, ne doit être opposé aux agents.
L'intérêt des services selon nous, c'est de disposer d'agents motivés, qui comprennent et donc acceptent les décisions qui sont prises à leur égard.
L'intérêt des services, comme l'intérêt des agents, c'est de ne pas laisser s'installer un sentiment d'injustice ou d'arbitraire dans les décisions prises.
Cela suppose, par conséquent, des critères objectifs et transparents.

Or, c'est tout le contraire que l'on nous prépare. La Cour des Comptes invite, dans son dernier rapport consacré à la DGFIP, à remettre en cause le critère de l'ancienneté, à supprimer des RAN, à faciliter la mobilité entre départements...A tout cela, Solidaires Finances Publiques s'opposera vigoureusement.

Enfin, le 3 ème principe auquel nous sommes attachés, c'est **l'utilité** de cette instance.

Il faut que cette instance soit utile.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé avec force les nouvelles règles de mutations lorsqu'elles ont été mises en place.

Car ces évolutions ont été présentées aux agents comme renforçant le rôle de la CAP, alors que cela se traduira, dans un contexte de restructurations et de suppressions d'emploi, par un renforcement du pouvoir des Directeurs.

Dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom, cette CAP ne peut être une simple chambre d'enregistrement de vos seules décisions.

Nous dénonçons, à ce titre, les propositions de La Cour des Comptes, toujours, qui en appelle « **à la déconcentration d'un certain nombre d'actes de gestion et à un renforcement du pouvoir de gestion des directeurs.** ». afin de parvenir à ce qu'elle qualifie d'« **appariement optimal entre agent et fonction** ». C'est beau !

Soyons clairs, nous aussi, nous voulons la bonne personne au bon endroit.

Mais encore une fois, nous refusons d'opposer l'intérêt des agents et l'intérêt des services.

Et l'ancienneté administrative nous apparaît comme la seule règle objective et incontestable.

Monsieur le Président, nous sommes la voix des agents.

Ecoutez-nous ! Ecoutez-les!